

2025\_6\_AC\_CEV\_FEG\_CYPES\_Sciences\_sociales

**Arrêté de composition  
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

**Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté d'Economie et de Gestion, de la Faculté Arts, lettres, Langues, Sciences humaines et du Lycée Thiers pour la formation **Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures de licence mention Sciences sociales** est composée comme suit :

Président :

- **Madame la Provisseure du lycée Thiers**

Membres :

- **Isabelle KOCH**, Professeur des universités - ALLSH
- **Romain FERRALI**, Maître de conférences - FEG
- **Yann BOUROTTE**, Professeur de philosophie CPGE - Lycée Thiers
- **Jérôme QUINTANA**, Professeur d'anglais CPGE - Lycée Thiers
- **Nicolas GAUBERT**, Professeur de mathématiques CPGE - Lycée Thiers

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le



Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université